

1650 Februar 9., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE], BARON DE GRESY,
AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT
BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je me trouve invité par ces lignes vous remercier de celle qu'il vous a plu m'escrire du 8.^e du courant¹, par laquelle Je remarque les considerations que les Illustrissimes seigneurs [Ammann und Rat] du Canton de Zug font sur l'offre de la satisfaction que j'ay proposé au nom de S.A.R. [Herzog Karl Emmanuel II.] mon Maistre: Il est vray qu'elle n'est pas telle qu'il la souhaitteroit pouvoir donner, ny moins elle n'est proportionné à la generosité des Princes de ceste Royale Maison, mais il est asseuré qu'elle excede ses forces, et que ... [d'en] vouloir exiger une plus grande C'est pretendre l'impossible. Je n'ay rien oublié par toutes mes despesches de représenter avec tous soins à leurs A.R. [neben dem Herzog dessen Mutter, die Herzoginmutter Christine de France, gemeint] l'interestz du public[ue] aussy bien que du particulier surquoy ils ont assemblé le Conseil d'Estat, et celui des finances, et cherché tous les moiens, et expediens imaginables pour donner une plus grande satisfaction que celle que j'ay offert tant au public, qu'au particulier, mais il n'a esté et n'est au possible de satisfaire A.R. de mieux faire presentement, qui l'a obligé de me commander apres avoir fait sçavoir sa proposition aux Illustrissimes seigneurs des [VI] Cantons ses alliés [VII ausg. SO], et fait connoistre son impossibilité de me retirer au cas qu'ils ne veulent, et ne puissent passer au renouvellement de l'alliance de la vouloir differer Ce n'est rien faire, puisque pendant que les guerres [zwischen Frankreich und Spanien] dureront nos malheurs [Savoyen war durch diese kriegerischen Ereignisse mitbetroffen] et nos miseres augmenteront, et quand il plairroit bien au bon Dieu de nous donner une paix [was freilich erst 1659 im Pyrenäenfrieden der Fall sein sollte], il faudra bien des années avant que les pays de S.A.R. soient repeuplés, et restaurés pour puis en apres en retirer les moiens pour satisfaire a ceux que S.A.R. aura de l'obligation; le mieux que l'on puisse donc faire ... C'est de traiter S.A.R. en veritable amis en passant avec franchise audit renouvellement. Je n'attens plus sur ce sujet de tous Ces Messieurs que ouy, ou que non, qui m'oblige vous conjurer ... voir comme Cela se pourroit faire sans m'inviter a une diette² puisque l'on n'a pas de quoy la pouvoir faire, estant tout Ce

qui se pourra faire, que de faire la despense de Celle qu'il faudra convoquer si l'on faict ledict renouvellement. Je vous dois encores représenter pour preuves de nos misérables que S.A.R. à esté contraint de lever toutes les pensions tant en savoye, qu'en Piedmont pour descharger ses pauvres suietz qui n'en peuvent plus, de plus il a retranché la moitié des gages tant aux senatz, qu'aux Chambres [u.a. des comptes] de savoye, et de Piedmont. les peuples en savoye sont desia reduitz depuis deux mois en plusieurs endroitz à ne manger d'autre pain que de ce petit grain que l'on trouve dans les raisins, et des coques de noix, en Piedmont ils ne sont guiere en meilleur estat. C'est avec un desplaisir extreme que Je vous entretiens de semblables choses, la conioncture des affaires m'y convie, et vous prie tout autant qu'il vous sera possible seconder les bonnes intentions des Illustrissimes seigneurs de vostre Canton."

1) s. AH 73/127

2) Bezüglich der zeitlichen Abläufe in Sachen Bündniserneuerung s. AH 73/123 Anm. 4.

Original, mit Siegel - AH 73, 284-285 - Blatt 284a^V leer

130

1635 April 3., Solothurn

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM.] URS GIBELIN AN [GARDE-]HPTM. UND AMMANN BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG

"Des Herrn schriben hab durch Zeiger deis Empfangen. Bethräftent die frantzossen¹ so zu Brug[g] angelanget, und den bas durch Eüwere landt [u.a. die Grafschaft Baden gemeint] nomen dient, hab Jch uff Eüwer schriben bey unserem Herrn [alt] schulthe[i]ssen [und derzeitigen Ratsherr von Solothurn, Johann II.] von R o l l gwüssen bericht Empfangen, das die sälbig Jn beüntten [=Bünden - Bündnerwirren -] geseinet. Unsser Herr [franz.] Ambassador [Blaise M é l i a n d] nach dem ehr ledst verschinen früttag [=30. März] alhier ankommen hatt ehr zu miternacht ein bost abgeferget an den Hertzog [den Lieutenant-Général Henri] von Rouan [=R o h a n, der diese Truppen befehligte] den bas bey den Herren Eidgnossen den ländern [d.h. den V kath. in der Grafschaft Baden reg. Orten] zu begären, welches wie Jch verhoff albereit wirt beschächen sein.² Jch hab Juncker [Jacques de S t a v a y -] von Molledeing [=M o l l o n d i n, franz. Secrétaire-Interprète] gebäten Eüch zeschriben,